

# Décharge 2008: Agence d'approvisionnement d'Euratom

2009/2132(DEC) - 08/10/2009

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des comptes sur les comptes 2008 de l'Agence d'approvisionnement d'EURATOM.

CONTENU : le rapport de la Cour des comptes estime que les comptes annuels de l'Agence présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de celle-ci au 31 décembre 2008, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date. Elle estime également que les opérations sous-jacentes aux comptes annuels de l'Agence sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs pour l'année considérée.

La Cour ne fait **aucun commentaire sur la gestion budgétaire et financière de l'Agence**. En effet, en l'absence d'un budget autonome, l'Agence est, de fait, intégrée à la Commission. La Cour soulève uniquement la question de savoir si cette situation nécessite de conserver l'Agence sous sa forme et son organisation actuelles.